



Publié le 15 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/04/066  
Fonction publique – Autres catégorie de personnels**

**OBJET :** Création d'un emploi de vacataire pour satisfaire aux missions ponctuelles liées à la coordination et l'organisation de la piscine municipale

Séance du 8 avril 2024  
Date de convocation : 2 avril 2024  
Membres en exercice : 33  
29 présents – 33 votants  
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Christiane ESPUCHE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Jean DENAT  
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Jean Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).**

**RAPPORTEUR** : M. Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : A l'occasion de l'ouverture de la piscine municipale pour la saison estivale 2024 et afin de satisfaire aux missions ponctuelles liées à la coordination des équipes en charge du fonctionnement et de la sécurisation des bassins, il est nécessaire de créer un emploi de vacataire comme suit :

- 1 poste de coordinateur

Et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à 20,57 € bruts.

Le recrutement fera l'objet d'un acte d'engagement individuel.

Le contrat précisera le nombre d'heures hebdomadaires, les dates ainsi que les modalités de rémunération en référence à la présente délibération.

**PROPOSITION** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un poste de vacataire dans le cadre de missions ponctuelles liées à l'organisation de la piscine municipale et à la coordination des équipes au cours de la saison estivale 2024 tel que défini ci-dessus,
- sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter le personnel nécessaire,
- à signer le contrat et toutes pièces afférentes à ce recrutement, en cas d'absence l'indemnité sera versée au prorata temporis des vacances effectuées et le vacataire absent pourra être remplacé,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget général de la commune au chapitre 012.

**DECISION** : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le** 08 AVR. 2024

**Le maire,**

  
Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier